DEPARTEMENT DE L'EURE Arrondissement d'Evreux

Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02.32.34.50.37

## Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2022.04.04



## Objet : Avenant - Réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton.

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2021-10-06 du 28 octobre 2021,

Considérant que cet avenant s'élève à 95.00€ HT (plus-value) soit 114.00€ TTC, et -825.00 € HT (moins-value) soit -990.00€ TTC; soit un avenant total s'élevant à -730.00€HT (moins-value) soit -876.00€ TTC; que le montant initial du marché était de 942.00€ HT; que le nouveau montant du marché s'élève à 212.90€ HT.

## DÉCIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: de procéder à la signature de l'avenant n°1 du marché de travaux de réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers pour le lot n°11, dont le titulaire est l'entreprise CONSTRUIRE AVENIR BOIS – 5 rue du Bois – CONDE-SUR-ITON – 27160 MESNILS-SUR-ITON.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure,
- o Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20220427-2022-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022 Notification : 02/05/2022

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 27/04/2022 Colette BONNARD,

Maire,

0000

Décision portée à l'information du conseil municipal du :